

Allergènes à déclaration obligatoire de la semaine 26

	GLUTEN ¹	CEUFS	LAIT / PRODUITS LACTIERS	ARACHIDES	FRUITS À COQUE ²	SOJA	SÉSAME	LUPIN	MOUTARDE	CÉLÉRI	MOLLUSQUES	CRUSTACÉS	POISSONS	SULFITES ³
Lundi 23 juin 2025														
SALADE GRECQUE			X											
LASAGNE VEGETARIENNES	X	X	X											
Fruit cru	ABSENCE													
mardi 24 juin 2025														
Carottes râpées au citron									X	X				X
Pâtes sauce bolognaise de bœuf	X	X	X							X				
Compote pomme fraise	ABSENCE													
SV Pâtes sauce bolognaise végétales	X	X	X							X				
jeudi 26 juin 2025														
Salade de pois chiche à l'échalote									X	X				X
Pané végétarien	X	X	X											
Purée de légumes			X							X				X
Fruit cru	ABSENCE													
vendredi 27 juin 2025														
Salade de farfalle	X	X							X	X				X
Filet de poisson à la ciboulette	X		X							X			X	
Petits pois carottes										X				
Gâteau d'anniversaire	X	X	X		X	X								X
¹ Céréales contenant du gluten : Blé, Seigle, Orge, Avoine, Epeautre, Kamut, ... ² Fruits à coques : Amandes, Noisettes, Noix, Noix de Cajou, Noix de Pécan, Noix du Brésil, Pistaches, Noix de Macadamia et Noix du Queensland. ³ A mentionner uniquement si la quantité d'anhydride sulfureux et sulfites est supérieur à 10 mg / kg de produit finis.														
Absence totale d'allergène à déclaration obligatoire														
X : Présence des allergènes														
<i>Conformément au décret n° 2015-447 du 17 avril 2015, ce tableau indique l'introduction volontaire d'allergènes dans les ingrédients utilisés. La présence fortuite d'un ou plusieurs allergènes ("traces de ...", "peut contenir ...", "présence possible de ...") est possible : des contaminations involontaires peuvent survenir à toutes les étapes de fabrication, de stockage, de transport et de service des denrées.</i>														